

NON

à l'initiative «Élection du Conseil fédéral par le peuple»

Les Verts s'opposent à l'initiative dangereuse de l'UDC parce qu'elle :

- Met en péril notre système parlementaire suisse, au profit d'un régime de type gouvernemental qui affaiblirait notre modèle politique.
- Induit une surcharge de travail lié à une campagne électorale permanente au dépend de l'action politique de fond.
- Fait dépendre l'élection du Conseil fédéral de la seule force financière des partis politiques.
- Favorise le profil des politiciens au détriment de la politique et des objectifs des partis.

C'est à l'Assemblée fédérale de faire ce choix. Elle seule peut être garante de l'équilibre des intérêts entre les régions, les langues et les genres.

Devenez actif avec les Verts !

Bulletin à remplir et à envoyer aux Verts suisses, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne

Nom et prénom :

Adresse :

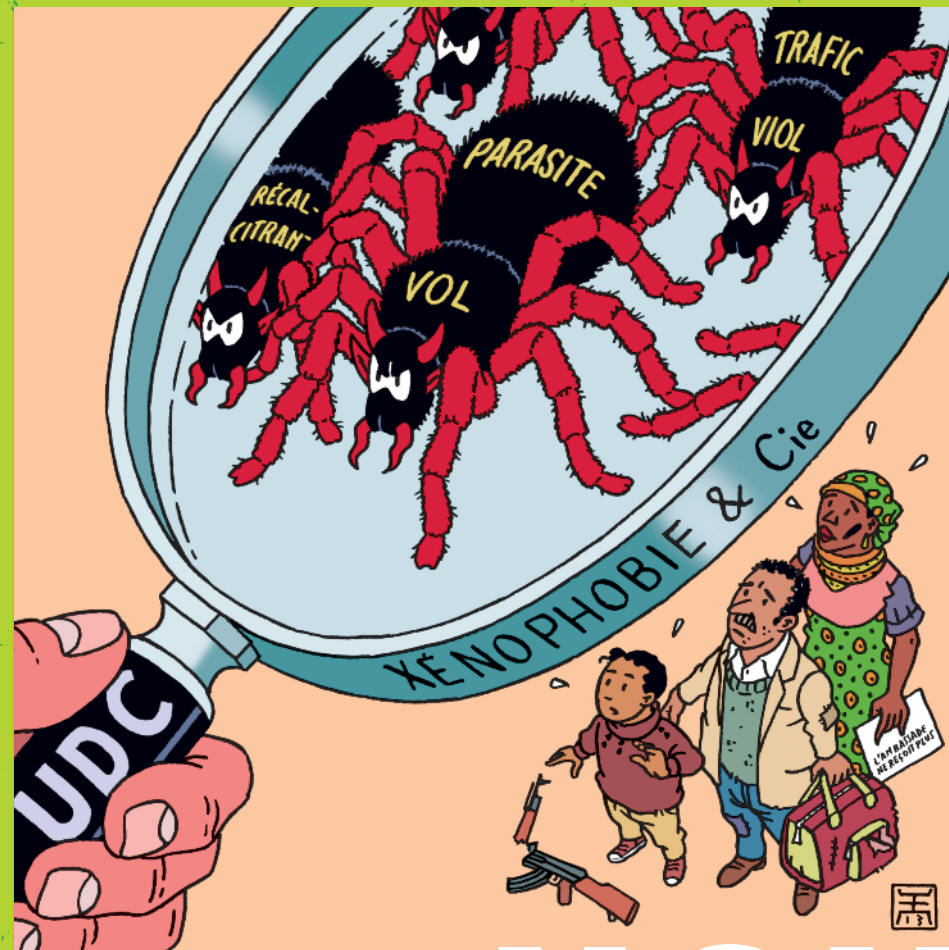
Téléphone : e-mail :

Je désire

- devenir membre des Verts.
- soutenir les Verts comme sympathisant.
- être invité par les Verts de ma région pour une prise de contact en vue d'une éventuelle adhésion.
- soutenir les Verts uniquement pour leur action en matière d'aménagement du territoire.

Date et signature :

Ce bulletin sera transmis au parti Vert de votre canton de domicile. Les Verts reconnaissent le droit d'être membre à tout habitant du pays, quelle que soit sa nationalité.



NON

au durcissement de la loi sur l'asile

9 juin 2013



LES VERTS

Contexte

En automne dernier une majorité des chambres fédérales adoptait des mesures urgentes pour un nouveau durcissement de la loi sur l'asile. En réaction, les Jeunes Verts et les milieux de défense du droit d'asile, se sont mobilisés et ont lancé un référendum contre cette révision jugée contraire aux droits humains afin de donner la possibilité à la population suisse de se prononcer.

Position des Verts

Au cours des 30 dernières années, le Parlement a procédé à dix révisions de la loi sur l'asile, en la durcissant régulièrement. Ces nouvelles mesures, toujours plus dures, touchent aujourd'hui les personnes les plus faibles, celles qui ont besoin d'une réelle protection.

NON au démantèlement systématique du droit d'asile NON à la violation des droits fondamentaux

Plus de 70% des demandeurs d'asile, dont le dossier est examiné sur le fond en Suisse, reçoivent une protection : la grande majorité des requérants d'asile a besoin d'aide, ce sont de vrais réfugiés ! Ils représentent en Suisse seulement 0,94% de la population.

Les conséquences désastreuses de la modification de la loi sur l'asile

La suppression des procédures d'ambassade

Jusqu'à présent, une personne persécutée dans son pays peut s'adresser à une ambassade suisse. Elle dépose alors une demande d'autorisation d'entrée sur le territoire pour y mener sa procédure d'asile. Un examen préliminaire de la demande permet d'évaluer ses chances de succès et lorsque le risque de persécution est avéré, l'entrée légale en Suisse est autorisée et organisée. Pour les autres, les autorisations sont refusées, évitant ainsi les coûts financiers et humains d'une politique de renvoi. Demain, la suppression des procédures d'asile encouragerait les réfugiés potentiels à gagner la Suisse via des réseaux criminels de passeurs.

La suppression de la désertion comme motif d'asile :

les personnes qui s'opposent à un régime militaire dictatorial et mettent leur vie en danger dans leur propre pays ne recevraient plus l'asile en Suisse.

La création de centres spéciaux pour «récalcitrants» :

les requérants qui «*par leur comportement, portent sensiblement atteinte au fonctionnement des centres d'enregistrement*» seraient placés, dans des conditions confinantes à la détention. Le flou de cette formulation ouvre la porte à l'arbitraire.